

Le combat de Lyes Louffok, porte-voix des enfants placés

Solène Cordier

Ce militant traque les dysfonctionnements de l'aide sociale à l'enfance, en particulier le placement de certains jeunes dans des hôtels

La colère est le « moteur » de Lyes Louffok. Elle vibre en lui depuis son enfance de gamin placé, trimballé de foyers en familles d'accueil. Cela fait des années que le militant de 29 ans dénonce sans relâche les dysfonctionnements du système de l'aide sociale à l'enfance (ASE), qui prend en charge environ 300 000 mineurs chaque année. Récemment, sa colère contre l'exécutif est montée d'un cran, en apprenant le suicide d'une jeune fille de 15 ans, Lily, dans l'hôtel où elle avait été placée par les services départementaux du Puy-de-Dôme. « *Vous vous rendez compte, on parle d'une gamine de 15 ans, dont l'Etat avait la responsabilité ! Dès qu'un enfant "normal" se suicide et qu'il y a un soupçon de harcèlement scolaire, ça fait la "une" des journaux. Là, rien, on n'a entendu aucun ministre, aucun responsable politique à part Perrine [Goulet, députée MoDem de la Nièvre, ancienne enfant placée]* », accuse-t-il lors de notre rencontre, quelques jours après le drame survenu le 25 janvier. Quelques jours plus tôt, dans un tweet prémonitoire, Lyes Louffok avait prévenu : « *Si un autre enfant est assassiné, violé ou se suicide, l'Etat sera considéré comme responsable. Je promets que nous ne laisserons pas passer cela.* »

Promesse

Ses adversaires dénoncent sa radicalité, l'accusent de soutenir le camp de La France insoumise. S'il revendique d'être de « gauche », lui affirme « *parler avec tout le monde* », Mathilde Panot comme Aurore Bergé ou Brigitte Macron.

C'est en séchant les cours pour se rendre, à 14 ans, aux réunions de l'association Ni putes ni soumises que le jeune homme raconte avoir formé sa conscience politique. « *J'étais entouré de meufs ultra "badass", Sihem Habchi, Fadela Amara... C'est avec elles que j'ai fait mes armes. Elles m'ont tout appris, à me tenir, à militer, à travailler, à construire un récit...* », se souvient-il avec un sourire.

Au fil du temps, sa notoriété a dépassé le petit cercle des anciens jeunes de l'ASE, qui se sont constitués parfois en collectifs. Il est apparu dans des documentaires télévisés, qui l'ont fait connaître du grand public. Son aura médiatique et ses interpellations des politiques en agacent plus d'un, notamment au sein de la majorité. « *Depuis Laurence Rossignol, c'est la catastrophe* », tacle-t-il, la rancune tenace envers le camp macroniste depuis la « *trahison de la proposition de loi Bourguignon* », du nom d'une loi votée en 2019. Censée interdire les « sorties sèches » de l'ASE à 18 ans, sa portée fut nettement amoindrie par un amendement déposé par le gouvernement, la veille de son adoption.

Son engagement en faveur des enfants placés n'a pas dévié depuis son récit de sa jeunesse fracassée dans l'ouvrage *Dans l'enfer des foyers* (Flammarion, 2014). Son indignation n'a fait que croître en découvrant la sombre réalité des placements des jeunes à l'hôtel, qui n'existaient pas « à [son] époque ». Il se souvient avec précision d'un jour révélateur de 2019 : « *Je bossais comme éducateur dans une association à Paris et un des jeunes dont j'étais le référent était placé dans un hôtel en Seine-Saint-Denis. Le jour où j'y vais, je tombe sur une jeune de 13 ans, autiste. J'étais en état de choc, j'ai foutu un de ces bordels.* »

Un an plus tard, le 12 décembre 2020, « Jess », 17 ans, est poignardé à mort par un autre adolescent dans l'hôtel de Suresnes (Hauts-de-Seine) où il était placé. « *J'étais en plein tournage avec l'équipe de l'émission "Pièces à conviction". Je me suis rendu sur place avec Xavier Iacovelli [sénateur Renaissance des Hauts-de-Seine], que je connais bien, on a rencontré les autres gamins, l'hôtelier, la mère de "Jess", ses amis...* » De là date la promesse qu'il s'est faite de faire interdire ce type d'hébergement dérogatoire, qui concernait environ 5 % des mineurs placés, selon un rapport de l'inspection générale des affaires sociales de novembre 2020. « *Les politiques, de gauche comme de droite, gagneraient à rencontrer les*

proches de ces jeunes qui sont morts. Ce qui vous pousse à l'action, ce sont ces personnes-là », affirme celui qui, sans avoir le baccalauréat, a décroché une place en master 2 de droit spécialisé en protection de l'enfance pour améliorer son expertise.

Depuis la mort de la jeune Lily, le jeune homme ne décolère pas. Il met en cause publiquement l'ancienne secrétaire d'Etat chargée de l'enfance Charlotte Caubel pour n'avoir pas considéré comme prioritaire de mettre en œuvre l'interdiction de placement des jeunes à l'hôtel, inscrite dans la loi du 7 février 2022. « *On nous a fait croire avec la loi Taquet que les placements à l'hôtel allaient être interdits. On n'a toujours pas le décret d'application !* », s'insurge Lyes Louffok. Interrogée à ce propos à l'Assemblée nationale, la porte-parole du gouvernement, Prisca Thevenot, a assuré, mardi 6 février, que le décret « *précisant les conditions d'interdiction de la prise en charge en hôtel* » venait d'être signé par le premier ministre.